

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA REGIE DE L'ENERGIE (LA REGIE) RELATIVE AUX  
 INFORMATIONS GENERALES SUR LE DOSSIER**

- 1. Références :** (i) Rapport annuel HQT 2011, pièce HQT-1, document 4 ;  
 (ii) Dossier R-3777-2011, pièce B-0025, HQT-9, document 1, page 11.

**Préambule :**

Le tableau suivant met en comparaison l'information présentée aux références (i) et (ii).

Tension	Lignes (km)			Postes (nombre)		
	Référence (i)	Référence (ii)	Différence Réf. (i)- Réf. (ii)	Référence (i)	Référence (ii)	Différence Réf. (i)- Réf. (ii)
765 et 735 kV	11422	11422	0	38	38	0
450 kV c.c.	1218	1218	0	2	2	0
315 kV	5255	5356	<b>-101</b>	65	66	<b>-1</b>
230 kV	3223	3233	<b>-10</b>	51	52	<b>-1</b>
161 kV	2122	2134	<b>-12</b>	44	42	<b>+2</b>
120 kV	6761	6758	+3	217	217	0
69 kV et moins	3629	3566	<b>+63</b>	97	96	<b>+1</b>

**Demande :**

- 1.1** Veuillez expliquer les écarts entre les situations réelle et prévue au 31 décembre 2011, selon les références (i) et (ii) respectivement, pour les postes et les lignes du réseau de transport à des tensions de 315 V, 230 kV, 161 kV et 69 kV et moins.

- 2. Références :** (i) Rapport annuel HQT 2011, pièce HQT-1, document 6 ;  
 (ii) Dossier R-3777-2011, pièce B-0010, HQT-3, document 2, page 32.

**Préambule :**

- (i) Dans le document intitulé « Rapports au NPCC », le Transporteur présente la liste des événements rapportables au *Northeast Power Coordinating Council* (« NPCC ») et des rapports afférents qu'il lui a transmis en 2011. Les critères « d'événement rapportable » concernent une perte de charge de 300 MW et plus ou une perte de production de 500 MW et plus.

À la fin du document, le Transporteur fournit deux rapports d'événement de forme différente, intitulés « NPCC Disturbance Reporting Form – B-13 » et « NERC Interconnection Reliability Operating Limit and Preliminary Disturbance Report ».

(ii) Un des objectifs corporatifs du Transporteur consiste à mesurer, sur une base annuelle, le nombre de non-conformités (de niveaux 1 à 4) à l'ensemble des exigences prévues au programme annuel de vérification de conformité de la *North American Electric Reliability Corporation* (« NERC ») et du NPCC. Le Transporteur indique que, pour l'année 2011, les déclarations de non-conformité volontaires n'affectent plus l'objectif.

**Demandes :**

**2.1** Veuillez expliquer en quoi les deux rapports d'événement présentés à la fin de la référence (i) diffèrent des rapports ATR qui les précèdent.

**2.2** Veuillez préciser si ces deux rapports constituent des déclarations de non-conformité au sens de celles recensées dans le cadre des objectifs corporatifs du Transporteur, sans égard au fait qu'elles soient déclarées sur une base volontaire ou non. Dans l'affirmative, veuillez préciser le niveau de non-conformité de chaque événement et expliquer.

**2.3** Veuillez préciser si ces deux événements constituent les seuls cas de non-conformité aux exigences prévues au programme annuel de vérification de conformité de la NERC et du NPCC pour l'année 2011.

**3. Références :** (i) Rapport annuel HQT 2011, pièce HQT-2, document 1 ;  
(ii) Dossier R-3777-2011, pièce B-0010, HQT-3, document 2.

**Préambule :**

(i) Le Transporteur présente les résultats des indicateurs de performance.

(ii) Dans le cadre de la tarification, le Transporteur présente et commente les indicateurs de performance.

**Demandes :**

**3.1** Veuillez commenter les résultats des indicateurs suivants selon le niveau de détail que le Transporteur utilise dans le cadre de ses demandes tarifaires:

- Partenariat qualité avec le Distributeur;
- Partenariat qualité avec les clients point à point;
- Nombre de pannes et interruptions planifiées;
- Durée moyenne des pannes et interruptions planifiées;

- IC-Transport;
- Charges nettes d'exploitation en fonction de la capacité du réseau;
- Coût des immobilisations nettes en fonction de la capacité du réseau;
- Coût de service total, excluant les taxes, en fonction de la capacité du réseau.

**3.2** Veuillez fournir les données de base au calcul de l'indicateur *Durée moyenne des interruptions par point de livraison (SAIDI)* et commenter le niveau de cet indicateur qui est passé de 67 minutes en 2010 à 126,24 minutes en 2011.

- 4. Références :**
- (i) Rapport annuel HQT 2011, pièce HQT-2, document 3, pages 5 à 9;
  - (ii) Dossier R-3738-2010, pièce B-50, HQT-7, document 4, pages 2-3.

**Préambule :**

(i) Le Transporteur présente une analyse comparative de la base de tarification entre les montants réels 2010 et 2011 lorsque mesurée selon la moyenne des 13 soldes.

(ii) Une comparaison des montants réels 2011 (i) et autorisés pour 2011 (ii) est effectuée ci-dessous.

Base de Tarification 2011				
(en millions de dollars)	Réel	Autorisé	Variation	
	Rapport annuel	D-2011-039	Réel vs autorisé	
<b>Immobilisations corporelles en exploitation</b>				
Postes	9 076,8	9 292,0	(215,3)	-2,4%
Lignes	5 745,9	5 864,9	(119,0)	-2,1%
Autres actifs de réseau	344,6	305,1	39,5	11,5%
Actifs de soutien	340,5	335,9	4,7	1,4%
Télécommunications	600,0	604,7	(4,7)	-0,8%
	16 107,7	16 402,6	(294,8)	-1,8%
<b>Actifs incorporels</b>				
Servitudes	330,8	320,7	10,1	3,1%
Logiciels	49,1	47,9	1,2	2,4%
Autres	6,7	4,0	2,7	40,7%
	386,6	372,6	14,1	3,6%
<b>Dépenses non amorties et autres actifs</b>				
Actif au titre des prestations constituées	390,8	374,3	16,5	4,2%
Passif au titre des prestations constituées	(116,5)	(122,7)	6,2	-5,3%
Actifs réglementaires	25,2	28,9	(3,7)	-14,7%
Frais de développement et autres frais reportés	(122,9)	(125,5)	2,6	-2,1%
Remboursement gouvernemental	49,6	49,6	-	0,0%
Actifs stratégiques destinés aux projets d'investissements		32,0		
	226,2	236,7	(10,4)	-4,6%
<b>Fonds de roulement</b>				
Encaisse	57,3	60,6	(3,4)	-5,9%
Matériaux, combustibles et fournitures	96,7	108,9	(12,2)	-12,6%
	153,9	169,5	(15,6)	-10,1%
<b>Décision de la Régie</b>				
Amortissement réduit (retraits diminués de 10M\$)		5,0		
Exclusion des actifs stratégiques destinés aux projets d'inv.		(32,0)		
<b>Total selon la moyenne des 13 soldes</b>	<b>16 874,5</b>	<b>17 154,3</b>	<b>(279,8)</b>	<b>-1,6%</b>

**Demande :**

**4.1** Veuillez expliquer les écarts majeurs entre les montants réels et autorisés pour 2011 pour les postes, lignes, autres actifs de réseau et télécommunications.

- 5. Références :** (i) Rapport annuel HQT 2011, pièce HQT-2, document 3, page 10 ;  
(ii) Dossier R-3738-2010, pièce B-1, HQT-7, document 1, page 20.

**Préambule :**

(i) Le Transporteur présente les mises en exploitation de l'année historique 2011, pour un total de 1 261,7 M\$, incluant notamment les montants suivants :

- 214,2 M\$ pour le projet d'intégration parcs Éolien 990 MW ;

- 18,0 M\$ pour le poste Hauterive;
- 0 M\$ pour le poste Anne-Hébert;
- 47,8 M\$ pour l'intégration centrale Eastmain-1-A et La Sarcelle;
- 32,1 M\$ pour le poste Rivière-des-Prairies;
- 10,4 M\$ pour le projet d'ouverture du réseau de transport 315 kV sur le corridor Qc-Mtl ;
- 13,6 M\$ pour la rubrique « Autres ».

(ii) Le Transporteur présente les mises en exploitation de l'année témoin 2011, pour un total de 1 473,1 M\$, incluant notamment les montants suivants :

- 241,1 \$ pour le projet d'intégration parcs Éolien 990 MW ;
- 30,9 M\$ pour le poste Hauterive;
- 13,3 M\$ pour le poste Anne-Hébert;
- 150,6 M\$ pour l'intégration centrale Eastmain-1-A et La Sarcelle;
- 0 M\$ pour le poste Rivière-des-Prairies;
- 0 M\$ pour le projet d'ouverture du réseau de transport 315 kV sur le corridor Qc-Mtl ;
- 4,9 M\$ pour la rubrique « Autres ».

**Demande :**

**5.1** Veuillez justifier les variations entre les montants de la référence (i) avec ceux de la référence (ii).

- 6. Références :**
- (i) Rapport annuel HQT 2011, pièce HQT-2, document 3, page 11 ;
  - (ii) Rapport annuel HQT 2011, pièce HQT-2, document 3, page 12.

**Préambule :**

(i) Le Transporteur présente une analyse comparative de la base de tarification au 31 décembre 2011, entre l'année de base 2011 et l'année historique 2011. Le Transporteur explique les écarts identifiés.

(ii) Le Transporteur compare les données réelles de la base de tarification selon une moyenne des 13 soldes avec l'année autorisée 2011, soit celles du dernier dossier tarifaire (R-3738-2010).

**Demandes :**

**6.1** Veuillez présenter une analyse comparative des données en question à la référence (ii) en présentant le même niveau de détails que présenté à la référence (i). Veuillez expliquer les écarts identifiés.

**6.2** À la référence (i), le Transporteur explique l'écart de (241,5) M\$ au poste « Immobilisation corporelles en exploitations » par des mises en exploitation non réalisées. Veuillez justifier en spécifiant le projet visé par la variation.

**7. Référence :** Rapport annuel HQT 2011, pièce HQT-2, document 12.

**Préambule :**

Le Transporteur mentionne qu'il a poursuivi sa participation au programme COPE de l'Association canadienne de l'électricité (ACÉ), au balisage Transport et Distribution (T&D) de PA Consulting ainsi qu'au balisage de la Transmission System Operation (« TSO »).

**Demande :**

**7.1** Veuillez fournir les résultats de ces travaux de balisage et, le cas échéant, les rapports qui en découlent.

**8. Références :** (i) Rapport annuel HQT 2011, pièce HQT-3, document 1, page 10 ;  
(ii) Rapport annuel HQT 2011, pièce HQT-2, document 3, page 10.

**Préambule :**

(i) Le tableau intitulé « Coûts de l'intégration du 1<sup>er</sup> appel d'offres pour les éoliennes (990 MW) » fait état d'un budget approuvé au montant total de 593,5 M\$.

(ii) Le tableau intitulé « Suivi des mises en exploitation et des autorisations » fait état d'une valeur autorisée par la Régie de 509,5 M\$.

**Demande :**

**8.1** Veuillez expliquer le montant de 593,5 M\$ indiqué à la référence (i).

**9. Références :** (i) Rapport annuel HQT 2011, pièce HQT-3, document 1, pages 18-19 ;  
(ii) Rapport annuel HQT 2010, pièce HQT-3, document 1, pages 32-33 ;  
(iii) Dossier R-3777-2011, pièce B-0025, HQT-9, document 1, page 20.

**Préambule :**

(i) Le coût total prévu pour le projet de remise à neuf et de modernisation des compensateurs synchrones au poste Abitibi s'élève à 79,9 M\$, soit une hausse de 8,6 M\$ (ou 12 %) par rapport au montant de 71,3 M\$ autorisé par la Régie pour le projet. Le Transporteur fait valoir, dans

l'explication des écarts majeurs, l'ajout non prévu d'un variateur de fréquence. Au 31 décembre 2011, 82,3 % des dépenses prévues au projet ont été réalisées.

(ii) Le coût total prévu du projet s'élève à 74,5 M\$, soit un montant supérieur de 3,2 M\$ (ou 4,5 %) par rapport à celui de 71,3 M\$ autorisé par la Régie pour le projet. Le Transporteur fait valoir, dans l'explication des écarts majeurs, l'ajout non prévu d'un régulateur de fréquence. Au 31 décembre 2010, 48,7 % des dépenses prévues au projet ont été réalisées.

(iii) Le tableau 7 fait état d'un coût global de 74,5 M\$ pour le projet.

**Demande :**

**9.1** Veuillez fournir les raisons ayant entraîné une hausse de 5,4 M\$ du coût total prévu du projet au cours du dernier semestre de l'année 2011, compte tenu de l'avancement du projet et du fait que l'ajout de contenu relatif à un régulateur de fréquence non prévu au projet était un élément connu qui avait déjà été pris en compte dans les références (ii) et (iii).

**10. Références :**

- (i) Rapport annuel HQT 2011, pièce HQT-3, document 1, pages 37-38 ;
- (ii) Rapport annuel HQT 2010, pièce HQT-3, document 1, page 52 ;
- (iii) Dossier R-3777-2011, pièce B-0025, HQT-9, document 1, page 20.

**Préambule :**

(i) Le coût total prévu pour le projet de réfection des systèmes auxiliaires au poste Châteauguay est évalué à 51,6 M\$, en hausse de 6,2 M\$ par rapport au montant de 45,4 M\$ autorisé par la Régie pour le projet.

Dans l'explication des écarts majeurs modifiant les coûts du projet, le Transporteur fait valoir un écart défavorable, au montant de 12,1 M\$, dû à des travaux non prévus en ce qui a trait à des armoires de permutation pour bâtiments Groupes convertisseurs, Protections et ALCID. Au 31 décembre 2011, 63,0 % des dépenses prévues au projet ont été réalisées.

(ii) Le coût total prévu du projet s'élève à 41,2 M\$. Dans l'explication des écarts majeurs modifiant les coûts du projet, le Transporteur ne fait valoir aucun écart défavorable. Au 31 décembre 2010, 11,3 % des dépenses prévues au projet ont été réalisées.

(iii) Le tableau 7 fait état d'un coût global de 41,2 M\$ pour le projet.

La Régie constate une augmentation de 10,5 M\$ du coût total prévu pour le projet de réfection des systèmes auxiliaires au poste Châteauguay au cours du dernier semestre de l'année 2011.

**Demande :**

**10.1** Veuillez préciser le besoin et la nature des travaux non prévus au poste Châteauguay relativement à l'installation d'armoires de permutation pour Groupes convertisseurs, Protections et ALCID, au coût de 12,1 M\$.

**11. Références :** (i) Rapport annuel HQT 2011, pièce HQT-3, document 1, pages 52 et 54 ;  
(ii) Décision D-2010-165, page 7, tableau 1.

**Préambule :**

(i) Le tableau des coûts de la référence (i) fait état d'un coût total prévu de 1 363,8 M\$ pour l'intégration au réseau de transport des parcs éoliens de l'appel d'offres A/O 2005-03, incluant le raccordement du parc Seigneurie de Beauré-4. Ce montant est en baisse de 127 M\$ par rapport au montant autorisé par la Régie pour ce projet global d'intégration.

Dans l'explication des écarts majeurs, le Transporteur mentionne une réduction des coûts de ligne pour le raccordement des parcs Seigneurie de Beauré 2/3, au montant de 15,0 M\$, dû à une réduction de la longueur du tracé et du nombre de pylônes.

(ii) Le tableau 1 fait état de la construction nécessaire d'une ligne à 315 kV monoterne de 23 km pour le raccordement des parcs Seigneurie de Beauré 2/3.

**Demande :**

**11.1** La diminution de 15,0 M\$ du coût de ligne annoncée par le Transporteur correspond à une modification importante aux travaux de raccordement des parcs Seigneurie de Beauré 2/3. Veuillez préciser les changements apportés à la solution de raccordement du projet.

**12. Références :** (i) Rapport annuel HQT 2011, pièce HQT-3, document 1, page 57 ;  
(ii) Rapport annuel HQT 2011, pièce HQT-3, document 1, page 59.

**Préambule :**

(i) Le tableau des coûts de construction du poste Bélanger fait état, pour le volet Croissance, d'une baisse des coûts de 5,0 M\$ en rapport avec l'octroi d'un contrat clé en main. Une baisse importante de 3,7 M\$ est également observée en ce qui a trait au montant alloué à la provision.

Pour le volet Pérennité des travaux prévus au poste Bélanger, des diminutions de coûts de 2,4 M\$ et de 1,8 M\$ sont observées en ce qui a trait aux montants alloués à la provision et aux frais financiers respectivement.



Pour le volet Démantèlement, le montant de 2,7 M\$ alloué à la catégorie Construction est transféré entièrement à la catégorie Approvisionnement.

Au 31 décembre 2011, 5,3 % des dépenses prévues au projet ont été réalisées.

(ii) Le Transporteur fait valoir des écarts favorables occasionnés par l'octroi d'un contrat globalisé à un coût inférieur de 5,0 M\$ à celui prévu et par la diminution conséquente de la provision d'un montant de 6,1 M\$. Il fait également valoir une diminution des frais financiers et du coût d'approvisionnement de matériel majeur, pour un montant de 3,9 M\$.

**Demandes :**

**12.1** Veuillez expliquer en quoi l'octroi du contrat clé en main pour le volet Croissance du poste Bélanger aurait contribué à une diminution des montants prévus pour la provision du volet Pérennité à ce poste.

**12.2** Veuillez justifier la réduction importante apportée à la provision du projet alors que seulement 5,3 % des dépenses ont été réalisées au 31 décembre 2011.

**12.3** Veuillez expliquer le transfert de 2,7 M\$ de la catégorie Construction à la catégorie Approvisionnement en ce qui a trait au volet démantèlement du poste Bélanger existant.

**13. Références :** (i) Rapport annuel HQT 2011, pièce HQT-3, document 1, page 62 ;  
(ii) Rapport annuel HQT 2011, pièce HQT-3, document 1, page 64.

**Préambule :**

(i) Le tableau des coûts relatif à l'Ajout et modifications des équipements requis pour l'ouverture du Réseau de transport à 315 kV sur le corridor Québec-Montréal porte le coût prévu du projet à 313,7 M\$, soit une augmentation de 4,5 M\$ par rapport au coût autorisé par la Régie.

Une bonne partie des écarts majeurs est attribuable au volet Poste du Projet. La Régie constate une hausse importante des coûts, pour un montant de 9,7 M\$, dans des catégories qui concernent des éléments externes, soit l'Ingénierie externe, la Gérance externe et la Construction. En contrepartie, elle constate une baisse importante des coûts, pour un montant de 7,7 M\$ en ce qui a trait à l'Approvisionnement et à la Provision.

(ii) Le Transporteur ne fournit aucune explication des écarts majeurs.

**Demande :**

**13.1** Veuillez expliquer les écarts majeurs survenus au Projet.

- 14. Références :**
- (i) Rapport annuel HQT 2011, pièce HQT-3, document 1, page 69;
  - (ii) Rapport annuel HQT 2011, pièce HQT-3, document 1, page 71.

**Préambule :**

(i) Le tableau des coûts relatif au remplacement de deux transformateurs élévateurs au poste Manic-2 fait état d'une diminution importante de 8,0 M\$, ou 50 %, des coûts d'approvisionnement relatifs au volet Maintien des actifs du projet.

(ii) Le Transporteur mentionne que les coûts d'approvisionnement en matériel majeur sont moindres que prévus et entraînent une diminution de la provision et des frais financiers.

**Demande :**

**14.1** En ce qui a trait au projet de remplacement de deux transformateurs élévateurs au poste Manic-2, veuillez préciser si le fait que les coûts d'approvisionnement du volet Maintien des actifs aient chuté de 50 % par rapport au montant évalué initialement résulte d'un changement de contenu au projet. Veuillez élaborer.